

Procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 6 mars 2017 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Lionel Perez, conseiller du district de darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola (se joint au groupe à 19h20).

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
 Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture;
 Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement substitut;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA17 170054

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en ajoutant le point suivant :

65.02 Motion pour soutenir le second rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec du 7 février 2017, conservant intactes dans leur intégralité les limites des circonscriptions de Mont-Royal, Outremont et D'Arcy-McGee et déplorer son soudain revirement du 2 mars 2017.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10.02

RÉSOLUTION CA17 170055
APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman

Déplore la disparition d'une circonscription montréalaise à l'Assemblée nationale.

Partage son chagrin quant à la disparition du journal *Free Press* dans NDG.

Dépose un rapport d'intervention suite à une plainte présentée par une représentante de Projet Génèse au conseil d'arrondissement (CA) du 13 février 2017 pour une locataire du bâtiment sis au 4711, avenue Linton.

Indique que suite à l'étude des demandes pour aménager la rue de Terrebonne à sens unique et y inclure une piste cyclable, les services recommandent de conserver la rue dans sa configuration actuelle pour des raisons de sécurité et d'ordre fonctionnel.

- Marvin Rotrand

Souligne le point 65.02 de l'ordre du jour relatif à la motion pour soutenir le second rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec du 7 février 2017.

Indique que l'Office municipal d'habitation de Montréal a complété les rénovations des habitations à loyer modique sises au 6550, avenue Victoria.

Annonce qu'au prochain CA, M. Searle et lui-même présenteront une motion en faveur de la position de la Ville de Montréal visant à maintenir l'interdiction du virage à droite à une lumière rouge.

Remercie la Ville d'Edmonton pour son hospitalité dans le cadre de la rencontre *Winter cities shake-up 2017* et indique que des suggestions pour améliorer le cyclisme d'hiver ont été soumises aux services pour analyse.

Fait part de l'importance de soutenir les valeurs fondamentales canadiennes et d'appuyer la motion M-103, laquelle dénonce notamment le racisme et la discrimination religieuse systémiques.

Invite les citoyens à transmettre aux conseillers leurs suggestions pour souligner le 150^e anniversaire du Canada.



- Peter McQueen

Souligne sa présence à la conférence sur le cyclisme d'hiver, appuie l'utilisation de la saumure comme déglaçant, remercie les services pour leur travail sur le boulevard de Maisonneuve, mais fait part de sa déception eu égard aux recommandations quant à la rue de Terrebonne.

Fait part de la motion à être prochainement présentée au CA en vue de la protection des églises dans Notre-Dame-de-Grâce.

Fait appel au maire pour défendre les besoins de Notre-Dame-de-Grâce en termes de logements sociaux.

Annonce la prochaine rencontre en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot, fait part des derniers développements et indique qu'une pétition est affichée sur le site de Projet Montréal pour une entrée à partir de la rue Saint-Jacques.
- Jeremy Searle

Applaudit M. Isaac Olson et déplore la disparition du journal *Free Press* de NDG.

Invite les citoyens à balayer le gravier et nettoyer la neige sur le trottoir devant leur propriété, le tout afin d'éviter des dépenses annuelles importantes.
- Magda Popeanu

Souligne sa participation à la rencontre Grands rendez-vous de Côte-des-Neiges relative au développement social du quartier.

Indique que le conseil municipal a pris acte de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général et souligne que l'administration doit prendre les moyens nécessaires pour mettre en place une culture fondée sur l'imputabilité, la responsabilité des gestionnaires et la transparence.

Dépose une lettre ouverte relative à un cas d'insalubrité au 3360, rue Goyer.
- Lionel Perez

Indique qu'il y a une problématique avec les arbres du parc de la Place Darlington, possiblement à cause des morsures de chien autour de leur tronc.

Souligne le point 65.01 de l'ordre du jour, soit la motion pour la création d'un Conseil jeunesse pour l'arrondissement.

Joint sa voie à celle de MM. Rotrand et Copeman quant à la motion pour soutenir le second rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec du 7 février 2017.

Rappelle le pouvoir d'action des conseils municipal et d'arrondissements, ainsi que les résultats positifs de sa motion de 2015 pour changer les règlements quant aux frais de stationnement dans les hôpitaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Joël Coppieters	Fait part de ses regrets quant à la disparition du journal <i>Free Press</i> .
• Hossein Pourshafiey	Demande un suivi concernant son projet immobilier sur la rue St-Jacques.
• Ellie Israel	Fait part de sa préoccupation quant à la fusion forcée des circonscriptions d'Outremont, de Mont-Royal et D'Arcy McGee.
• Dina Hussein	Donne son appui à la motion concernant la création du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.



- Jean Dermine

Dans la foulée des séances d'information sur les parcs de la Savane et du Triangle, adresse les préoccupations des résidents du secteur du Triangle, notamment la question des feux de circulation et des freins moteurs, et demande une rencontre supplémentaire pour permettre aux résidents de commenter les projets en cours ou à venir.
- Albert Hayek

Dans le contexte du projet de Réseau électrique métropolitain (REM), s'inquiète des impacts financiers liés à la réalisation des projets d'infrastructures.
- Zakia Chelfat

Donne son appui à la motion concernant la création du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.
- Fahimeh Delavar

À titre de représentante de l'organisme LogisAction dont le mandat consiste à offrir un service d'information et de soutien aux locataires plus vulnérables de NDG, demande une contribution financière de 20 000 \$ pour deux ans.
- Violeta Nechita

Demande que des mesures soient prises à la bibliothèque de NDG et au Centre sportif Benny afin de limiter les zones où les enfants peuvent circuler, ainsi qu'une rotation des employés.
- Riley Dillys

Souligne l'importance de l'organisme LogisAction au sein d'une population vulnérable à NDG et souhaite que la demande de contribution financière soit accueillie favorablement.
- Greg Bailey

Demande un suivi quant à la préservation d'un bâtiment (Éventide Home), propriété de Parmalat.
- Sharon Freedman

Fait part de sa préoccupation quant à la fusion forcée des circonscriptions d'Outremont et de Mont-Royal.
- Kavitha Culasingam

Donne son appui à la motion concernant la création du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.
- Jean Côté

Demande la position du conseil concernant l'abolition possible des référendums municipaux dans la foulée de l'adoption du Projet de loi 122 et s'inquiète de l'adoption possible d'un projet sur le site de l'Église St-Columba sans consultation citoyenne.
- Deanne Delaney

À titre de représentante de l'Association des piétons et cyclistes de NDG, demande quand l'arrondissement compte transmettre à la Ville centre les plans à jour des pistes cyclables pour la programmation de 2017.
- Helen Langguth

Apporte son soutien à l'organisme *NDG Community counsel*, qui l'a aidée à régler ses problèmes à titre de locataire.
- Benoit Thouin

À titre de représentant du comité des résidents du Triangle, demande si l'arrondissement est disposé à organiser une rencontre avec la Commission scolaire en vue de la construction d'une école primaire dans le secteur et exprime ses préoccupations quant à la sécurité des piétons.
- Michael Shaffer

Propose la démolition de l'ancien Cinéma NDG pour y construire des logements sociaux, l'abolition de la taxe sur les droits de mutation et la création d'une taxe pour contrer la spéculation immobilière.



RÉSOLUTION CA17 170056**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De prolonger de 30 minutes la période de questions et de demandes du public.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

- Liza Mintz S'inquiète des dépôts de neige sur la falaise St-Jacques et demande d'ouvrir la barrière à son sommet pour la rendre accessible.
 - Sean Burke Demande une aire d'exercice canin au Parc Terry-Fox.
 - Steve Jass Se plaint que depuis des années, l'avenue Wilson est la dernière rue à être déneigée dans l'ouest de la Ville.
 - Tarek Alinsania À titre de représentant du collectif Une monnaie pour Montréal, souhaite la création d'une monnaie locale complémentaire (MLC) sur l'Île et une rencontre avec les élus à cet égard.
 - Irwin Rapoport Demande ce qui sera fait pour protéger la falaise St-Jacques et les espaces verts en général.
 - Adam Partington Demande un brigadier à l'intersection des avenues Upper Lachine et Oxford.
-

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande si une piste cyclable sera aménagée sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, entre les avenues Girouard et Claremont.
 - *M. Plante indique que les services essaieront d'aménager une telle piste cyclable, mais qu'auparavant, les saillies doivent être revues aux intersections.*
 - *M. Copeman précise que l'objectif est de trouver une solution pour les saillies sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce.*

Demande s'il est possible de procéder à la réparation des douches dans le vestiaire des femmes à la piscine de Notre-Dame-de-Grâce lors de la fermeture de la piscine pour les constructions relatives aux drains.

 - *Mme Gaudreault indique que des vérifications et des estimations seront effectuées à l'égard de cette demande, mais que les travaux pour les douches ne peuvent pas être ajoutés dans le contrat relatif aux drains.*



- Magda Popeanu Souhaite un suivi quant aux demandes d'installation de dos d'âne à CDN.
 - *M. Plante indique que les demandes d'installations de dos d'âne sont en cours d'analyse par les services, et précise que plusieurs d'entre elles visent le réseau artériel et nécessiteront une autorisation des services de la Ville centre.*

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose la correspondance reçue :

- Résolution de Pierrefonds-Roxboro pour l'appui à la demande de participation à « Une heure pour la terre 2017 »;
 - Lettre de résidents demandant le retrait de l'ordre du jour de la demande de dérogation mineure pour le Centre de la petite enfance Sainte-Justine.
-

RÉSOLUTION CA17 170057

CONTRATS (2) - IGF AXIOM INC. ET SNC LAVALIN INC. - SURVEILLANCE DES CONTRATS DE CONSTRUCTION (2017-2018)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à IGF Axiom inc. un contrat de 1 013 935,78 \$, taxes incluses (Contrat n° 1), et à SNC-Lavalin inc. un contrat de 1 116 378,51 \$, taxes incluses (Contrat n° 2), ces firmes ayant obtenu les plus hauts pointages, pour des services professionnels pour la surveillance des contrats de construction (2017-2019), aux prix et conditions de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-17-AOP-TP-013;

D'approuver deux projets de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1175946001

RÉSOLUTION CA17 170058

CONTRATS - LES ENTREPRISES VENTEC INC. - PLACETTES MULTIFONCTIONNELLES - PARCS DE KENT ET DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Les Entreprises Ventec inc. le contrat au montant de 1 111 848,49 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de deux placettes multifonctionnelles aux parcs de Kent et de Notre-Dame-de-Grâce (LEGS du 375ième de Montréal) aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-048;

D'autoriser une dépense à cette fin de 967 035,00\$, avant taxes, pour un total de 1 132 543,99 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 145 023,71 \$ taxes incluses et les incidences au montant de 20 695,50 \$, taxes incluses. De ce montant, un financement de 847 336,63 \$ net de ristourne proviendra du Service de la concertation des arrondissements et un montant jusqu'à concurrence de 186 826,99 \$, net de ristourne proviendra du surplus libre de l'arrondissement et sera affecté au projet du leg du 375e.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La conseillère Magda Popeanu vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.02 1174921001

RÉSOLUTION CA17 170059

CONTRAT - NÉOLECT INC. - PLACE DE VIMY

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Néolect inc. le contrat des travaux d'électricité pour l'éclairage de la Place de Vimy du Parc Notre-Dame-de-Grâce aux prix et conditions de sa soumission datée du 20 février 2017, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-17-AOP-DA-019;

D'autoriser une dépense à cette fin de 103 545 \$ avant taxes, pour un total de 136 908,49 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1172703002

RÉSOLUTION CA17 170060

CONTRATS DE SERVICE (3) - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature de trois contrats de services pour l'entretien sanitaire, l'accueil et le soutien à l'organisation des locaux dans trois installations prêtées à l'organisme Loisirs sportifs CDN-NDG pour une période d'un an et octroyer une dépense totale de 846 428 \$ toutes taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1177202002

RÉSOLUTION CA17 170061

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR NDG ET ASSOCIATION RÉGIONALE DE HOCKEY DE MONTRÉAL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder une subvention non récurrente, d'une valeur de 4 000 \$ à l'Association de hockey mineur NDG et à l'Association régionale de hockey de Montréal, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations relativement à l'utilisation de l'aréna Doug Harvey afin qu'ils puissent accueillir le tournoi de la Coupe Dodge du 19 au 23 avril 2017.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1177202007



RÉSOLUTION CA17 170062**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PHILIPPINE BASKETBALL ASSOCIATION OF MONTREAL (PBAM)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder une contribution financière non récurrente de 9 500 \$ (taxes comprises, si applicables) à l'organisme Philippine Basketball Association of Montreal (PBAM) pour soutenir la réalisation d'activités sportives auprès de l'ensemble de la communauté philippine de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1177202009

RÉSOLUTION CA17 170063**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 8 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 10 050 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Communauté hellénique du Grand Montréal 5777, av. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	Aider l'organisation pour ses festivités lors de la Fête nationale de la Grèce qui se dérouleront les 25 et 26 mars 2017.	TOTAL : 1 000 \$ Russell Copeman 400 \$ Lionel Perez 200 \$ Magda Popeanu 400 \$
a/s M. Nicholas T. Pagonis Président		
L'Envol des femmes / Women on the Rise 6870, rue de Terrebonne Montréal (Québec) H4B 1C5	Pour aider le centre à concevoir un site internet qui lui servira pour sa collecte de fonds afin de continuer d'offrir des services, des ateliers et des programmes d'entraide et de soutien aux femmes et enfants 0-5 ans.	TOTAL : 650 \$ Russell Copeman 400 \$ Peter McQueen 150 \$ Jeremy Searle 100 \$
a/s Mme Grace Campbell Directrice générale		
Association des infirmières et infirmiers philippins du Québec AIIPQ inc. (FNAQ) 5850, av. Monkland, #101 Montréal (Québec) H4A 1	Afin de souligner le 25 ^e anniversaire de l'Association et la Semaine internationale des infirmières et infirmiers.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 167 \$ Lionel Perez 167 \$ Marvin Rotrand 166 \$

a/s Mme Corazon Diaz Abdon
Présidente



Corporation des Juifs espagnols et portugais Shearith Israel de Montréal Pour aider à l'organisation des activités qui souligneront le 250^e anniversaire de l'existence de la Corporation en 2018. **TOTAL : 400 \$**
 4894, av. Saint-Kevin
 Montréal (Québec) H3W 1P2
 Lionel Perez 200 \$
 Marvin Rotrand 200 \$

a/s M. James Archibald
 Président

Conseil communautaire NDG Afin d'apporter un soutien à la célébration du Nouvel An lunaire 2017 qui a eu lieu le samedi 4 février 2017 à l'église Saint Philip's Anglican. **TOTAL : 400 \$**
 5964, av. Notre-Dame-de-Grâce, #204
 Montréal (Québec) QC H4A 1N1
 Russell Copeman 100 \$
 Peter McQueen 100 \$
 Jeremy Searle 200 \$

a/s Mme Halah Al-Ubaidi
 Directrice générale

Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce Pour cultiver des fruits et des légumes pour le Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce dans le Parc de la Confédération. **TOTAL : 6 000 \$**
 2146, av. de Marlowe
 Montréal (Québec) H4A 3L5
 Jeremy Searle 5 500 \$
 Peter McQueen 500 \$

a/s M. Daniel Rotman
 Directeur général

Projet Genèse Afin de permettre à cet organisme à poursuivre sa mission, particulièrement son travail de défense pour les démunis dans le domaine de l'habitation. **TOTAL : 800 \$**
 4735, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
 Montréal (Québec) H3W 1M1
 Russell Copeman 200 \$
 Marvin Rotrand 200 \$
 Lionel Perez 200 \$
 Magda Popeanu 200 \$

a/s M. Michael Chervin
 Directeur général

Société québécoise d'ensemble-claviers Société québécoise d'ensemble-claviers pour ses activités dans le cadre de la 5e édition de les « Saisons Russes de Montréal 2017 » de la Ville de Montréal dont le concert d'ouverture se déroulera au Centre culturel de NDG le 11 mai 2017. **TOTAL : 300 \$**
 4397, avenue Coolbrook
 Montréal (Québec) H4A 3G1
 Magda Popeanu 150 \$
 Peter McQueen 150 \$

a/s Irina Krasnyanskaya
 Directrice artistique

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1175265007

RÉSOLUTION CA17 170064

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu



D'autoriser la signature d'un avenant à la convention de contribution financière intervenue entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CA17 170010) pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) pour l'année 2017, et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 124 \$, incluant toutes les taxes applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1177202005

RÉSOLUTION CA17 170065

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges pour la mise en place d'un plan de communications pour informer les commerçants de la création d'une Société de développement commercial;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1172703001

RÉSOLUTION CA17 170066

CONTRAT DE SERVICES - SOCENV - AMÉNAGEMENT RUELLES VERTES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) un contrat de services pour l'aménagement de ruelles vertes dans l'arrondissement;

D'autoriser une dépense à cette fin d'au plus 35 000,00 \$, toutes taxes incluses;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1177551003

RÉSOLUTION CA17 170067

OFFRE CONSEIL MUNICIPAL - LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1177551002

RÉSOLUTION CA17 170068

DÉPENSE - CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS 2017

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de Marvin Rotrand, conseiller de la Ville pour le district de Snowdon, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2017 qui se déroulera à Ottawa, Ontario du 1^{er} au 4 juin 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1175265006



RÉSOLUTION CA17 170069

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - MARS ET AVRIL 2017

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mars 2017 » joint au sommaire décisionnel;

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177202001

RÉSOLUTION CA17 170070

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA17 17277

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'Annexe A du règlement afin de prolonger la zone commerciale vers le nord;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, avec changement, le Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation «Expérience Côte-des-Neiges», telle que décrite au plan joint comme Annexe A, aux fins de la constitution d'une société de développement commercial.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1167135003



CA17 170071**AVIS DE MOTION**

Monsieur Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA17 17278

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) notamment afin de modifier certains paramètres de zonage pour les institutions scolaires;

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1163779004

RÉSOLUTION CA17 170072**TRANSMISSION AU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT - LOT 2 087 021**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De demander au conseil municipal d'adopter en vertu de l'article 89,4° de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ chapitre C-11.4) un projet de règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 087 021 du cadastre de Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1173558005

RÉSOLUTION CA17 170073**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 6800 À 6802, RUE LÉGARÉ**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6800 - 6802, rue Légaré, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1176863001

RÉSOLUTION CA17 170074

APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION - 6255-6257, CHEMIN DEACON

ATTENDU QUE le 24 août 2016, le Comité de démolition a accordé, avec conditions, la démolition du bâtiment situé aux 6255-6257, chemin Deacon et le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE la décision du Comité de démolition a pris effet le 5 octobre 2016 à la suite de l'approbation, par le conseil d'arrondissement, de la demande de dérogation mineure pour le bâtiment précité, concernant l'alignement de construction et la distance minimale requise entre deux voies d'accès à un stationnement (Résolution CA16 170287);

ATTENDU QUE le 3 novembre 2016, un appel de la décision du Comité de démolition a été interjeté devant le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2016, lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'arrondissement a entendu les représentations des parties intéressées et a reporté sa décision à une séance ultérieure (Résolution CA16 170352);

ATTENDU QU'à la suite des représentations divergentes des parties intéressées quant à l'étendue des pouvoirs du Comité de démolition d'imposer des conditions quant au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, et à la demande du conseil d'arrondissement, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a consulté le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal afin que ce dernier aide le conseil d'arrondissement à prendre une décision éclairée.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

De maintenir l'autorisation de démolir le bâtiment situé aux 6255-6257, chemin Deacon, avec les conditions suivantes :

1. Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé doit être conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et être autorisé en vertu du titre VIII de ce même règlement au moment du dépôt de la demande de permis de construction;
2. Un plan de démolition signé et scellé par un ingénieur doit accompagner la demande de permis de démolition;



3. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 6 mois de l'adoption de la présente résolution;
4. Le projet de réutilisation du sol dégagé doit être complété au plus tard 18 mois après la délivrance du permis de démolition;
5. Une garantie bancaire de 100 000 \$ doit être déposée avant la délivrance du permis de démolition, afin d'assurer l'exécution des travaux prévue aux conditions 1 à 4 précédemment énoncées exécutoires, le cas échéant, au terme du délai prévu pour leur réalisation. Cette garantie bancaire est relâchée dès la réalisation prévue à la condition 4;
6. Les frais relatifs au murage des égouts et de l'aqueduc, ainsi que ceux relatifs à la désaffectation des entrées charretières doivent être acquittés avant la délivrance du permis de démolition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1163558036

RÉSOLUTION CA17 170075

PIIA - 2450, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver les travaux proposés aux documents numérotés A-10 à A-13, A-20 à A-23, A-30, A-40 et PA1, signés par Steven Carey, architecte, estampillés le 20 février 2017 et annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001267733 pour lequel l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1173558006

RÉSOLUTION CA17 170076

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - CCU

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen



De renouveler le mandat de Khalil Diop, à titre de membre titulaire du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et les mandats de Jean Dufresne, Isabelle Dumas, Alexie Baillargeon-Fournelle et Mark Calce, à titre de membres suppléants, pour la période du 6 mars 2017 au 6 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1177135001

RÉSOLUTION CA17 170077

BILAN - RÉGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Monsieur Russell Copeman dépose le bilan sur l'application *du Règlement sur l'utilisation des pesticides* R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2016.

60.01 1177413001

RÉSOLUTION CA17 170078

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JANVIER 2017

Monsieur Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

60.02 1174535002

RÉSOLUTION CA17 170079

MOTION - CONSEIL JEUNESSE DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ATTENDU QUE l'article 5 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que « la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, au renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active »;

ATTENDU QUE la *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017* de la Ville de Montréal veut « favoriser le renforcement d'une jeunesse engagée, adéquatement formée, physiquement et culturellement active, épanouie et reconnue dans son milieu de vie »;



ATTENDU QUE le Conseil jeunesse de Montréal a été créé en 2002 pour « assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale »;

ATTENDU QUE, selon le recensement de 2011, les moins de 25 ans comptent pour 30 % de la population de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE les décisions prises par l'arrondissement ont des conséquences sur la vie présente des jeunes ainsi que sur leur avenir;

ATTENDU QUE l'arrondissement est le palier de gouvernement le plus près de la population, et qu'il est donc pertinent de faire appel à ce segment de la population dans le cadre de la démocratie locale et de la participation citoyenne;

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements ont créé leur propre Conseil jeunesse;

ATTENDU QUE le Conseil jeunesse aura pour mission de conseiller le maire et les élus sur les enjeux de la jeunesse et de s'assurer de la prise en compte des préoccupations de ce groupe dans les décisions de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le budget annuel alloué à cette instance sera de 2 000 \$;

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

De mandater les services de l'arrondissement pour coordonner la création du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce sur le modèle du Conseil jeunesse de Montréal afin qu'il soit constitué et en fonction d'ici la fin de l'année 2017.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1174570006

RÉSOLUTION CA17 170080

MOTION - COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC - LIMITES DE CIRCONSCRIPTIONS

Motion pour soutenir le rapport de la Commission de la représentation électorale du 7 février, conservant intactes dans leur intégralité les limites des circonscriptions de Mont-Royal, Outremont et D'Arcy-McGee et déplorer son soudain revirement du 2 mars 2017.

ATTENDU QUE le 17 mars 2015 la Commission de la représentation électorale du Québec, (ci-après appelée «la Commission»), a déposé à l'Assemblée nationale son rapport préliminaire dans lequel est proposée la délimitation des circonscriptions électorales du Québec;



ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a jugé une telle proposition contraire aux intérêts de ses résidents et répondit unanimement en adoptant une motion le 13 avril 2015, intitulée « *Motion – Redécoupage des circonscriptions provinciales* »(CA15 170116), afin de manifester son opposition aux propositions de la Commission de fusionner les circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont et de modifier de manière substantielle les limites de la circonscription D'Arcy-McGee;

ATTENDU QUE, durant ses consultations publiques, la Commission a été informée par l'arrondissement que :

- 1) Sa proposition conduirait à diluer sérieusement le poids politique des résidents de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;
- 2) Le développement actuel ou projeté de plusieurs projets de construction majeurs dans la zone du Triangle, de l'Hippodrome et ailleurs sur la portion territoriale de l'arrondissement qui se trouve actuellement à l'intérieur des limites de la circonscription de Mont-Royal conduirait à une augmentation considérable du nombre des électeurs, bien au-delà du maximum permis par la loi au sein d'une circonscription fusionnée Mont-Royal—Outremont;
- 3) La Ville de Montréal, une ville qui voit sa population croître de façon continue, s'oppose à tout effort de réduire le poids de la représentation de l'Île de Montréal au sein de l'Assemblée nationale, dans un contexte où de nombreuses circonscriptions rurales comptent bien moins d'électeurs que les circonscriptions urbaines;

ATTENDU QUE, le 7 février 2017, la Commission a déposé son second rapport au sein duquel elle propose une version révisée des délimitations des divisions électorales au Québec, acceptant la position de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et proposant, de ce fait, une carte électorale finale qui maintient dans leur configuration actuelle les circonscriptions de Mont-Royal et D'Arcy-McGee et qui modifie légèrement la circonscription d'Outremont, affectant ainsi la circonscription de Mercier;

ATTENDU QUE, le 2 mars 2017, la Commission a publié dans la Gazette officielle du Québec la version finale de la carte électorale établie qui, sans avertissements ou explications aucuns, modifie complètement sa décision du 7 février 2017 en imposant une fusion des circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont en une seule et modifiant considérablement les limites de la circonscription D'Arcy-McGee;

ATTENDU QU'un revirement vient sérieusement miner la confiance du public dans l'objectivité et l'indépendance de la Commission;

ATTENDU QUE la Commission avait fixé le nombre moyen de votants par circonscription dans son rapport du 7 février 2017 à 48 387 avec une variation possible de plus ou moins 25% par circonscription, faisant de cette variation l'une des plus hautes et controversées parmi toutes les provinces du Canada; un fait qui soulève de sérieuses questions quant à l'égalité des votes d'une circonscription à l'autre;

ATTENDU QUE, en dépit de ce paramètre qui permet une variation de plus ou moins 25%, la Commission, par l'entremise de son avis public du 2 mars 2017 dans la Gazette officielle du Québec autorise les circonscriptions d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Bonaventure, Gaspé, René-Lévesque et Ungava de s'affranchir encore plus du nombre minimum de votants autorisés par la loi, dans la mesure où ces circonscriptions présentent une proportion d'électeurs qui est entre 26,8% et 44,0% inférieure à la moyenne de votants proposés par circonscription;



ATTENDU QUE le revirement de la Commission vis-à-vis de son rapport du 7 février 2017 entérine les deux nouvelles circonscriptions de Mont-Royal—Outremont et D’Arcy-McGee qui compteront chacune autour de 56 000 électeurs plaçant ces deux circonscriptions parmi les plus populeuses du Québec.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman
Lionel Perez

QUE le conseil d’arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce exprime sa profonde déception vis-à-vis de la décision soudaine de la Commission de la représentation électorale du Québec de ne pas entériner sa proposition du rapport du 7 février de conserver les circonscriptions de Mont-Royal, Outremont et D’Arcy-McGee dans leur configuration actuelle, tel qu’exprimé dans la motion du conseil CA15 170116 du 13 avril 2015;

QUE le conseil d’arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce réaffirme ses arguments de 2015 auprès de l’Assemblée nationale, constatant que l’augmentation de la population à court et moyen terme fera passer la circonscription proposée de Mont-Royal—Outremont au-dessus du maximum d’électeurs autorisé par la loi électorale;

QUE le conseil d’arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce indique à l’Assemblée nationale que la perte de représentation causée par la disparition d’une circonscription sur son territoire et sur celui des municipalités adjacentes vient sérieusement diluer le poids politique des résidents de l’arrondissement;

QUE le conseil d’arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce invite l’Assemblée nationale à se rendre compte que la variation de plus ou moins 25% utilisée par la Commission crée de sérieuses inégalités en termes de poids politique du vote quand certaines circonscriptions pourraient compter près de 70% d’électeurs de plus que d’autres;

QUE le conseil d’arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce invite également l’Assemblée nationale à prendre en note qu’en dépit de toute disposition spécifique prévue par la loi électorale afin d’autoriser des circonscriptions qui feraient figure d’exception à l’égard du paramètre utilisé de plus ou moins 25% d’électeurs, la Commission a jugé bon de permettre à six circonscriptions de figurer parmi ces exceptions, créant de ce fait une situation où certaines circonscriptions compteront tout bonnement 100% d’électeurs de plus que d’autres lors de la prochaine élection;

QUE le conseil d’arrondissement soutienne la proposition de la Ville de Montréal de n’autoriser aucune réduction du nombre de circonscriptions sur l’Île de Montréal et invite l’Assemblée nationale à rejeter la proposition de fusion des circonscriptions de Mont-Royal et d’Outremont et de modifier considérablement les limites de la circonscription D’Arcy-McGee;

QU’une copie de cette motion soit envoyée au Premier Ministre du Québec, au chef de l’Opposition officielle, à tous les chefs des autres partis présents à l’Assemblée nationale, à tous les membres de l’Assemblée nationale, élus sur le territoire de l’arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Maire ainsi qu’aux conseillers de l’arrondissement d’Outremont, de Ville Mont-Royal, de Hampstead et de Côte-Saint-Luc, et qu’elle soit présentée au conseil municipal.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1174570007

RÉSOLUTION CA17 170081

PARTICIPATION - UNE HEURE POUR LA TERRE 2017

ATTENDU QUE le 25 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2017* inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2016, plus de 12 700 monuments et enseignes réparties dans 178 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'événement *Une heure pour la Terre 2017*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 25 mars 2017 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en confirmant leur participation respective à l'événement;

De transmettre une copie de la présente résolution à Me Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal, pour dépôt au conseil municipal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1174570002



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 05.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA17170054 à CA17 170081 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

